



Conseil économique et social

Distr. générale
19 janvier 2004
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-huitième session

1er-12 mars 2004

Point 3 c) ii) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXIe siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques
et mesures à prendre dans les domaines critiques
et nouvelles mesures et initiatives : égalité
de participation des femmes à la prévention,
à la gestion et à la résolution des conflits
et à la consolidation de la paix après les conflits**

Déclaration présentée par la National Alliance of Women's Organizations, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2004/1.



De tout temps, les femmes ont été négligées et marginalisées. Ce n'est que récemment que l'adoption d'une perspective antisexiste est devenue un concept central et largement reconnu, notamment grâce à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la série de conférences internationales convoquées par l'Organisation des Nations Unies sur les thèmes de l'égalité, du développement et de la paix (qui ont débouché sur le Programme d'action de Beijing et le texte adopté lors de la séance extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000), à la Commission de la condition de la femme, aux organisations non gouvernementales de femmes et à certains gouvernements. L'ONU a déclaré plusieurs fois qu'elle adopterait cette perspective à l'échelle de l'Organisation et demanderait son application dans les différents programmes. Il est cependant regrettable que les femmes soient toujours largement absentes du processus décisionnel, notamment lorsqu'il s'agit de questions de guerre et de paix. En outre, la généralisation d'une perspective antisexiste demeure un idéal, non une pratique répandue.

Les guerres et les conflits, à l'échelon international et national, sont lancés et menés par des hommes, tandis que les femmes en subissent les conséquences de manière disproportionnée. Pour la plupart, les femmes sont tenues à l'écart des décisions qui touchent à la prévention des conflits, aux options autres que la guerre, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix. Le Rwanda, l'Afghanistan et l'Iraq viennent immédiatement à l'esprit comme exemples de pays où les femmes ont été marginalisées.

Les hommes au pouvoir, qui ont aussi la capacité d'aider les femmes, s'abritent souvent derrière le prétexte de la sensibilité culturelle pour expliquer la marginalisation des femmes et leur absence du processus de consultation. Tout cela vient occulter le fait que l'on tente de priver les femmes de leurs droits fondamentaux.

En l'an 2000, dans sa résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité a finalement reconnu, à l'unanimité, l'importance du rôle des femmes dans ce domaine vital. Pourtant, peu de mesures ont été appliquées sur le terrain.

La National Alliance of Women's Organizations regroupe plus d'une centaine d'organisations féminines établies en Angleterre, qui sont toutes résolues à promouvoir l'adoption d'une perspective antisexiste, grâce à l'application, dans les domaines de la direction et de la mise en oeuvre de politiques, d'outils élaborés dans diverses régions du monde, et grâce à l'éducation et à la sensibilisation. Les particuliers et les organisations membres veillent à utiliser toutes les méthodologies existantes pour promouvoir cet objectif, dans leur pays comme dans le reste du monde.

Nous sommes les partenaires de la Women's National Commission, organe consultatif, auprès du Gouvernement britannique, chargé des questions relatives aux femmes, et nous appartenons au Lobby européen des femmes. Nous utilisons ces instances pour faire pression sur notre gouvernement et la communauté internationale afin d'obtenir l'égalité entre femmes et hommes, ce qui englobe tous les aspects de la responsabilisation de la femme et l'importante participation des femmes au maintien de la paix et à la prise de décisions.

Depuis peu, grâce à l'instauration de la Cour pénale internationale, certains actes prouvant la vulnérabilité des femmes durant les guerres et les conflits ont été

formellement reconnus comme des crimes. Le viol n'est plus une conséquence tolérable de la guerre. Néanmoins, seule la participation des femmes au rétablissement de la paix, et leur protection en tant que témoins clefs dans les tribunaux mis en place après les conflits pour juger les crimes de guerre, permettront à d'autres femmes de se sentir suffisamment en sécurité pour faire face à leurs oppresseurs. À l'instar des victimes les plus vulnérables, qui ont perdu leur mari ou leur père ou qui ont été brutalisées au nom d'on ne sait quoi, seules les femmes peuvent reconnaître et identifier leurs oppresseurs.

La résolution 1325 (2000) foisonne de belles paroles et aspirations qui pourraient et devraient déboucher sur la participation égalitaire des femmes dans tous les domaines relevant de la prise de décisions. Seule l'application sérieuse et rigoureuse d'une perspective antisexiste permettra aux femmes d'être acceptées et de devenir des partenaires dans tous les processus, sur un pied d'égalité et, partant, fera progresser la dignité humaine.
